

SAPEURS POMPIERS DE L'AIN

ANNEXE 1 GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES PEDAGOGIQUES

CHEF D'AGRES D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE VSAV-VTU SPP ET SPV

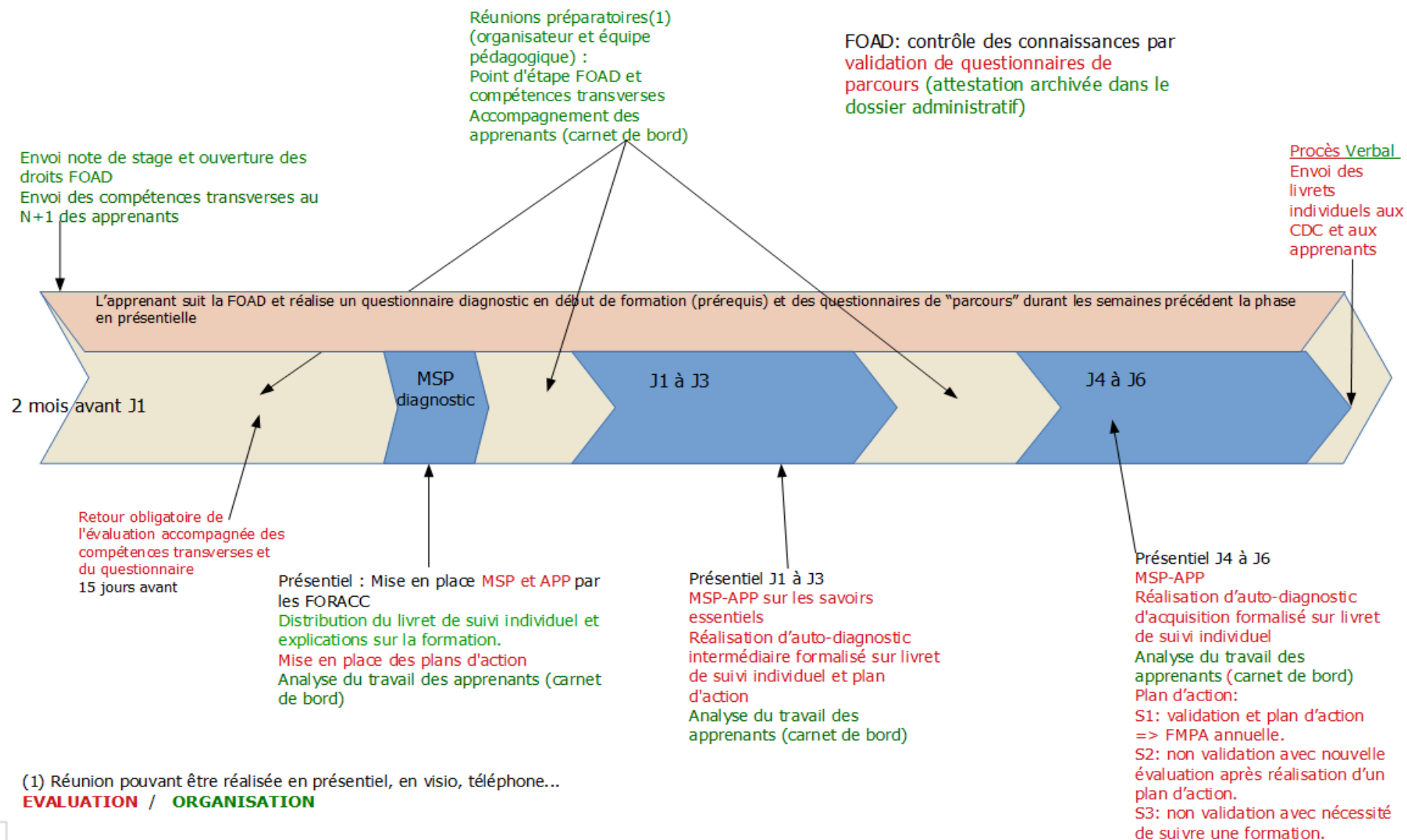
A qui est destiné ce guide ?.....	3
Comprendre la chronologie de la formation.....	4
Organiser la formation.....	7
Organiser une réunion préparatoire.....	7
Mettre en œuvre la formation.....	8
Modalités d'évaluation.....	9
L'apprenant co-évalue ses compétences.....	12
L'apprenant co-évalue ses compétences transversales.....	14
Concevoir et animer des MSP.....	16
Concevoir et animer APP.....	17
Thèmes des APP à proposer (non exhaustifs).....	18
L'apprenant s'auto-évalue.....	23
Carnet de bord de l'équipe pédagogique.....	25
Procès Verbal d'attribution des compétences CA D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE VSAV-VTU SPV.....	27
Procès Verbal d'attribution des compétences CA D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE VSAV-VTU SPP.....	28

A qui est destiné ce guide ?

Aux personnes chargées d'accompagner les apprenants dans le développement de leurs compétences de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe VSAV-VTU, à savoir :

- les concepteurs, formateurs, experts composant l'équipe pédagogique de la formation ;
- les organisateurs de formation ;
- les accompagnateurs de proximité en CIS ;
- les Chefs de CIS ou de services.

CHRONOGRAMME FORMATION CA D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE VSAV-VTU



Organiser la formation

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	
PUBLIC VISE	Sapeurs-Pompiers
CONDITIONS D'ACCÈS	SPP : être sergent SPV : être caporal-chef ou sur demande du groupement territorial > CAPORAL
PRÉREQUIS	SPP : chef d'équipe à jour de FMPA et apte médicalement SPV : chef d'équipe à jour de FMPA et apte médicalement ou équipier VSAV à jour de FMPA et apte médicalement
OBJECTIFS	Commander un véhicule de secours et d'assistance aux victimes et un véhicule tout usage. Agir selon les règles relatives à la santé, à la sécurité et qualité de vie en service (SSQVS). Agir au sein d'un collectif, s'impliquer dans son emploi, maintenir la capacité opérationnelle des équipements, des véhicules et matériels.
RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES	Arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des SPP et des SPV, RIOFE
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE Évaluation auto diagnostic: OUI Évaluation formative critériée: OUI Jury: SPP-SPV
AGRÉMENT	Sans objet
ACCÈS EN DISPENSE DE FORMATION	OUI après avis de la commission compétente
CONTRAINTES PHYSIOLOGIQUES	Formateur: NON Apprenant: OUI Assistant: NON
FMPA	OUI annuellement
PV DE STAGE ET ÉMARGEMENT	OUI
DOCUMENT DÉLIVRÉ SI VALIDATION	DIPLÔME DE CHEF D'AGRES D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE SUAP-PBE SPV OU CHEF D'AGRES D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE SPP (RIOFE)
EMPLOI OPÉRATIONNEL	CHEF D'AGRÈS D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE VSAV-VTU SPP OU SPV

DOCUMENT OU ÉLÉMENT A FOURNIR	CODE D'ACCÈS ENASIS, 2 mois avant le début du stage LIVRET DE SUIVI INDIVIDUEL, 1 par apprenant ANNEXE 2 FICHE D'AUTO-DIAGNOSTIC X40 (cf ANNEXE 1 guide) TABLEAU SYNTHÈSE DES MSP REALISEES, 1 par apprenant (cf ANNEXE 2) FICHE ÉVALUATION FORMATIVE CRITERIEE X 10 (cf ANNEXE 1 guide) GUIDE ACCOMPAGNEMENT ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE x 1
--------------------------------------	---

ORGANISATION DE LA FORMATION	
TYPE DE FORMATION	Non intégrée avec évolution possible
LIEUX	Journée diagnostic: Au choix de l'organisateur de formation Session: CFD et/ou CIS
DURÉE	FOAD: accès environ 2 mois avant J1 Journée diagnostic : 1 jour environ 1 mois avant J2 Session: 6 jours (2 X 3 jours)
NOMBRE D'APPRENANTS	10
NOMBRE DE FORMATEURS ACCOMPAGNATEUR	3 dont 1 sur la totalité de la formation et/ou au moins 1 titulaire de la formation FPS à jour de FMPA L'équipe pédagogique doit maîtriser l'activité/emploi de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe VSAV-VTU et les techniques d'animation de groupe et de développement des compétences.
ASSISTANT	1 à 3 par jour (accpro, agent technique...)
CONDUCTEUR MANŒUVRANT	1 si camion plateau ou AT du CFD
EXPERT	OUI en fonction des APP demandés (ex: risque animalier, bucheron, infirmier, vétérinaire, CT SUAP...)
MANŒUVRE DE NUIT	Non prévue
DOCUMENTS STAGIAIRES	ENASIS et CFD
EFFETS	TSI COMPLETE + EPI FEU + EPI COVID + tenue de sport + changes et nécessaire de toilette
EQUIPE PEDAGOGIQUE	
FORMATEUR	3 formateurs : -1 responsable de l'action de formation à minima titulaire du FORACC+FPS+CA 1 engin comportant 1 équipe VSAV-VTU -2 Formateurs titulaires du FORACC+CA 1 engin comportant une équipe et à jour de FMPA et/ou FPS. - En cas de présence d'apprenants SPP dans la formation, l'équipe pédagogique devra comprendre au minimum un FORACC SPP titulaire du grade de sergent et à jour de FMPA lors des évaluations.
OCCASIONNEL	1 FORACC en tutorat ou ACCPRO en remplacement ponctuel à minima CA 1 engin comportant 1 équipe VSAV-VTU compris dans le nombre d'assistant par jour.

LOGISTICIEN	Mise en place de MSP Conducteur camion plateau Plastron
ÉVALUATEURS	Évaluation continue et certificative
JURY	composition de la commission > RIOFE CA d'une engin comportant une équipe VSAV-VTU
LOGISTIQUE	
ENGIN	2 VSAV armés + 1 VTU armé + camion plateau
KIT	2 MSP (cf inventaire du CFD) + épaves VL dépolluée + cyclo (moto/vélo dépollué)

Organiser une réunion préparatoire

La gestion de l'articulation générale de la formation repose sur l'implication, la communication et la coordination des membres de l'équipe pédagogique (Cf. chronogramme en page 3 du présent guide).

Une ou plusieurs réunions de coordination sont organisées et animées par l'organisateur de formation en relation avec l'équipe pédagogique. Placées en amont de la formation elles ont pour objet :

- l'analyse des candidats et du travail personnel réalisé au sein de leurs unités opérationnelles et de la FOAD;
- la préparation des MSP diagnostics ;
- la préparation de la logistique nécessaire au bon déroulement de la formation ;
- l'identification des différents centres d'incendie et de secours qui accueilleront la formation ;
- la répartition des différentes tâches à accomplir (préparation des MSP, contact avec les entreprises, les autres services, impression des livrets de suivi individuel, etc.)

Les outils de communication tels que les groupes de discussion instantanée, le téléphone et les courriels doivent être privilégiés pour la coordination et les échanges de l'équipe pédagogique.

La formation en présentiel s'organise, au choix de l'équipe pédagogique et après accord de l'organisateur de formation, au Centre de Formation Départemental ou dans un ou plusieurs centres d'incendie et de secours, sous réserve de l'autorisation du/des chef(s) de centre concerné(s). Cet accord est recherché par l'organisateur de la formation.

L'équipe pédagogique s'assure en amont de la formation de disposer des sites suffisants en nombre et en intérêt pédagogique afin d'assurer des mises en situations professionnelles se rapprochant le plus possible de la réalité (calage lors des réunions de coordination).

A ce titre, elle peut solliciter l'organisateur pour la rédaction et l'envoi des courriers et courriels de demande d'autorisation auprès d'organismes, d'établissements publics, ou privés, ou tout autre responsable de site identifié.

Des demandes verbales/courriels peuvent être formulées par l'équipe pédagogique auprès des riverains, élus locaux, responsables d'entreprises, etc, pour être autorisé à réaliser des mises en situations professionnelles.

Toutes les autorisations obtenues sont conservées par l'organisateur.

Des conventions sont signées entre le SDIS de l'Ain et des partenaires publics ou privés (ex: office HLM). L'organisateur de formation veille à s'assurer de la validité de ces conventions et le cas échéant à leur renouvellement.

Mettre en œuvre la formation

	JOUR 1 JOURNÉE DIAGNOSTIC	JOUR 2 à JOUR 4	JOUR 5 à 7
FORMATEUR	3	3	3
FORMATEUR OCCASIONNEL	1	1	1
ASSISTANT / LOGISTICIEN	2	1 à 2	1 à 2
CONDUCTEUR camion plateau	1	1	1
ENGIN	2 VSAV + 1 VTU armé	2 VSAV + 1 VTU armé	2 VSAV + 1 VTU armé
KIT	2 MSP	2 MSP	2 MSP
VECTEUR LOG	2	2	2
DÉPLACEMENT	OUI	OUI	OUI
SALLE + outils informatiques	2 (1)	1	1
REPAS	15 à 18	15 à 18	15 à 18
HÉBERGEMENT	SO	SO	SO
MAF	(1)	NON	NON
AIRE DESINCAR	(1)	NON	NON
AIRE SD	(1)	NON	NON

sous réserve des possibilités opérationnelles du jour

SO: Sans Objet / (1) si formation organisée au CFD

Modalités d'évaluation

La finalité de l'évaluation est d'apporter les éléments factuels permettant de confirmer que le degré d'autonomie du stagiaire dans la réalisation de ses activités est conforme au référentiel et ce, en vue de la délivrance du diplôme.

A l'issue de la formation en présentiel, le chef d'agrès d'un engin comportant une équipe VSAV-VTU doit être capable de commander un VSAV lors d'une intervention impliquant une ou plusieurs victimes dans un lieu non sécurisé (ex : AVP, gaz toxique et/ou explosif, etc). Il devra également être capable de commander un VTU dans le respect des doctrines opérationnelles et des règles de sécurité dans le domaine de la protection des biens et de l'environnement.

Le chef d'agrès d'un engin comportant une équipe apprenant est évalué de manière continue et individuelle. La mesure des compétences se réalise lors de mises en situations correspondantes aux activités et aux compétences décrites dans ce RIOFE.

- Les compétences opérationnelles (blocs de compétences 4, 6 et D du RIOFE) sont évaluées tout au long de la formation.
- Les compétences transversales (blocs de compétences A, B et C du RIOFE) sont co-évaluées par l'apprenant à différentes étapes du processus de formation et concernent :
 - le chef de CIS ou une personne compétente avant le début de la formation. Pour se faire, l'organisateur adresse par courriels au moins deux mois avant le début du stage, le tableau d'évaluation des compétences afin de permettre d'évaluer selon trois critères (Acquis / En cours d'acquisition / Non Acquis) les compétences de l'apprenant. L'apprenant restituera cette évaluation à l'organisateur 15 jours avant la journée diagnostic. Elle sera transmise par l'organisateur à l'équipe pédagogique qui l'utilisera lors de la réunion préparatoire. Le supérieur hiérarchique de l'apprenant peut déléguer cette évaluation à une autre personne de l'unité.
 - le responsable de stage (FORACC) au cours de la formation présentielle et à partir de l'observation des activités du chef d'agrès d'un engin comportant une équipe apprenant. Il complète le tableau d'évaluation des compétences transversales (annexe 1). Cette annexe est adressée avec le livret de suivi individuel par l'organisateur de formation et par courriel au supérieur hiérarchique et à l'apprenant en fin de formation. L'original est conservé dans le dossier administratif du stage.

L'évolution de l'acquisition de la compétence est inscrite sur un livret de suivi individuel (annexe 2A et 2B). Ce livret est complété tout au long de la formation par l'apprenant et l'équipe pédagogique. En fin de formation une copie de ce livret est envoyée à l'apprenant et à son supérieur hiérarchique, accompagné des évaluations des compétences transverses. L'original est archivé dans le dossier administratif.

Quatre temps d'évaluations sont présents dans la formation des chefs d'agrès d'un engin comportant une équipe :

➤ Évaluation diagnostic (Blanc de référence) :

Réalisée en début de parcours, environ un mois avant le stage, elle permet d'une part de s'assurer que l'apprenant détient les prérequis nécessaires pour suivre cette formation, et d'autre part d'établir un état des compétences de l'apprenant afin de construire son parcours de formation individuel. La formation à distance réalisée en amont de la journée diagnostic permet à l'apprenant de se situer par rapport aux connaissances attendues. La réalisation du questionnaire diagnostic en FOAD est obligatoire pour suivre la formation. En complément de la MSP diagnostic, des ateliers peuvent être proposés afin de s'assurer que les apprenants maîtrisent les savoirs-agir.

Dans le cas d'un apprenant dont le niveau de compétence initial serait insuffisant en raison d'un manque de préparation et d'implication de sa part, un report de la formation peut être prononcé par l'organisateur de formation. Cette décision ne peut intervenir qu'après que l'apprenant ait été avisé par l'équipe pédagogique, constaté par :

- un manque d'assiduité et/ou de connaissances lors des contrôles de connaissances via la plate-forme numérique ;
- un niveau de compétences trop faible, notamment sur les prérequis de chef d'agrès une équipe dû à un manque de préparation ;

Après un échange visant à identifier les difficultés rencontrées par l'apprenant, le binôme apprenant/formateur formalise l'arrêt de la formation sur le livret de suivi individuel (annexe 2A et 2B). Le supérieur hiérarchique de l'apprenant est avisé de cette décision dans les plus brefs délais par l'organisateur de la formation.

➤ Auto-évaluation accompagnée :

Une MSP réalisée par l'apprenant est suivie d'un temps d'auto-évaluation qui peut être accompagné par un formateur.

Le formateur indique à l'apprenant les compétences en jeu dans chaque MSP et l'accompagne dans son auto-évaluation. Une fiche d'auto-diagnostic « MSP » post action, facilite cette évaluation (annexe 1). A l'issue de cette réflexion partagée, ces fiches servent à compléter le tableau de suivi des MSP du livret de suivi individuel (annexe 2B). Ce tableau synthétise les MSP réalisées et pour chacune des compétences, permet à l'apprenant de se positionner selon trois critères (Acquis / En cours d'acquisition / Non Acquis). Cet outil permettra au binôme apprenant/formateur de confronter leurs points de vue lors des entretiens intermédiaires et final d'acquisition. Une compétence non évaluée lors de la MSP est notée « NE = Non Évaluée ».

L'apprenant réfléchit à ses actions et verbalise les raisons de ses décisions. Cette verbalisation est accompagnée par le formateur afin de centrer la réflexion sur les besoins individuels.

L'équipe pédagogique analyse les pratiques à l'aide d'outils d'observation de leur choix (vidéos, grilles d'observation critériées, prises de notes, carnet de bord...). Ces éléments sont pris en compte tout au long de la formation et portés à la connaissance de l'apprenant pour l'accompagner dans ses auto-évaluations.

➤ Évaluations formatives critériées :

Le contrôle des connaissances et des habiletés peut être réalisé à partir de QCM, QROC, interrogations orales, ou ateliers pédagogiques personnalisés (APP). Des outils d'observation critériés peuvent être réalisés par l'équipe pédagogique.

Les évaluations formatives liées aux performances relatives aux techniques et aux procédures peuvent être évaluées lors de MSP en s'appuyant sur des fiches d'évaluation formative critériée (pages 19 et 20).

Ces fiches d'évaluation n'ont pas vocation à être utilisées systématiquement. Elles sont utilisées ponctuellement par l'équipe pédagogique pour révéler le degré de performance de l'apprenant.

Les indicateurs (critères) portent sur :

- La qualité de la réponse : exactitude, précision, rigueur,...
- Le process utilisé pour y répondre : habileté, adéquation, adaptation,...
- Les normes applicables : connaissances, respect, conformité,...
- Le comportement : attitudes, autonomie, initiative, aptitude, rapidité, cohérence, pertinence,...

➤ Évaluations sommatives et certificatives.

L'évaluation sommative et certificative des compétences est réalisée à partir de l'ensemble des éléments qui permettent d'apprécier le niveau d'acquisition des compétences de l'apprenant.

Pour ce faire, l'équipe pédagogique est chargée de l'analyse des livrets de suivi individuel qui comprennent toutes les évaluations (questionnaire diagnostic de la plate-forme numérique, auto-évaluations, QCM, QROC, fiches d'évaluations critériées et comptes-rendus d'entretiens intermédiaires et d'acquisition, carnet de bord).

Deux temps sont consacrés à la formalisation de l'évaluation sommative certificative :

1/ L'entretien intermédiaire :

L'entretien intermédiaire est détaché de l'action et peut intervenir au moment choisi par l'apprenant. Dans le cas où un apprenant ne solliciterait pas un formateur, ce dernier doit favoriser les échanges et si besoin guider l'apprenant dans ses pratiques tout en veillant à son épanouissement, au développement de son autonomie et de ses compétences. Il peut intervenir autant de fois que l'apprenant le souhaite. Il constitue un point d'étape obligatoire dans le parcours de l'apprenant.

Détaché de l'action, l'entretien intermédiaire permet à l'apprenant d'évaluer ses besoins en définissant avec le formateur les choix à venir. La liberté de parole participe activement au développement du sentiment d'efficacité personnelle.

Trois critères d'évaluation (Acquis / En cours d'acquisition / Non Acquis) permettent au binôme apprenant/formateur de formaliser sur le livret de suivi individuel (annexe 2A), l'atteinte totale, partielle ou la non atteinte des compétences lors des MSP. A ce moment de la formation, les MSP sont adaptées à la zone proximale de développement de l'apprenant et peuvent ne pas être en correspondance avec le niveau attendu en fin de formation (cf chapitre modalités d'évaluation page 9 du présent guide).

Cet entretien est consigné dans le livret de suivi individuel.

2/ L'entretien final d'acquisition :

L'entretien d'acquisition consiste en un échange durant lequel l'apprenant, accompagné par un formateur, détermine s'il a acquis ou non l'ensemble des compétences définies dans le référentiel.

Le formateur consulte le livret de suivi individuel contenant l'ensemble des évaluations et accompagne l'apprenant dans l'analyse de sa progression et dans la décision d'acquisition ou non des compétences.

Il peut également s'appuyer sur un « carnet de bord » (page 25). Ce carnet tenu par l'équipe pédagogique permet de retracer l'analyse du parcours de l'apprenant (difficultés individuelles et/ou collectives, APP/MSP proposés et réalisés).

Le binôme renseigne le tableau de validation des compétences dans le livret de suivi individuel qui détermine l'aptitude finale de l'apprenant et rend la décision de l'aptitude à exercer la fonction de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe à l'issue de la formation en présentiel.

Deux critères d'évaluation sont identifiés pour les compétences 4 et 6 (Acquis / Non Acquis). Les tableaux ci-après précisent la pondération.

Pour valider la formation, les compétences doivent être « **acquises** » pour les **cases grisées** et à minima être « en cours d'acquisition » pour les cases blanches (compétence D).

A la fin de la période de formation, une « non acquisition » d'une compétence entraîne la non-validation d'un bloc de compétences et donc de la formation.

Les blocs de compétences validés restent acquis dans la limite de trois ans à compter de la date de l'entretien final d'acquisition. Passé ce délai, l'apprenant qui n'a pas validé l'ensemble des blocs de compétences doit suivre l'intégralité d'une formation.

Un Procès Verbal (PV) (page 27 et 28) est établi par le jury en fin de formation. Il précise pour chacun des apprenants la validation ou non des blocs de compétences et les modalités de mise en œuvre du plan d'action.

COMPÉTENCES DU CHEF D'AGRÈS D'UN ENGIN COMPORTANT UNE ÉQUIPE VSAV-VTU			
Activités	Compétences associées	Savoir-agir / Performances	Éléments de compétences
4. Commander un véhicule de secours et d'assistance aux victimes	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes	Sécuriser le site de l'intervention Agir pour éviter le sur-accident	Habilités: ○ Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission ○ Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation ○ Adapter l'usage des matériels au contexte ○ Mettre en œuvre le protocole et les outils SINUS ○ Diriger, contrôler l'exécution de la mission ○ Exploiter les capacités des équipements et matériels d'extinction Attitudes: ○ Rassurer et encadrer la victime et les impliqués ○ Préserver le potentiel physique et psychologique ○ Agir en interaction et coordination avec le personnel médical, paramédical ○ Coopérer avec les forces de l'ordre ○ Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes Connaissances: ○ Marche générale des opérations de secours à personne ○ Plan nombreuses victimes ○ Méthodologies de prises en charge ○ Capacité et modalités d'utilisation du VSAV ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de secourisme ○ Capacité et modalités d'utilisation des échelles à main et des échelles aériennes ○ Règles d'emploi des EPI ○ Rôles et responsabilités du chef d'agrès ○ Les pouvoirs de police –COS/DOS ○ Le plan ORSEC –NOVI -SINUS ○ L'interservice (SAMU, forces de l'ordre, ...) ○ Organisation et chaîne de commandement ○ Principes du commandement –le cadre d'ordre Ressources à minima: - Règlement opérationnel du SIS - Référentiel PSE - Protocoles du SIS - Protocole SINUS - Malette MIPROF sur les violences conjugales
	Faire réaliser ou participer au bilan de victime(s) et à la prise en charge	Organiser ou réaliser le bilan de la ou des victimes S'intégrer dans un dispositif de nombreuses victimes Détecter les situations de violences familiales, adapter sa conduite, signaler les faits, indices Commander les actions de secours pour traiter la détresse de la victimes Rendre compte des bilans, communiquer avec la régulation médicale	
	Diriger l'immobilisation, le relevage et le transport d'une victime	Choisir et organiser la prise en charge adaptées Collaborer avec les personnels médicaux, paramédicaux Commander l'équipe VSAV	
	Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie	Travailler en respectant les règles d'hygiène et d'asepsie Faire contrôler et reconditionner les matériels et équipements	

6. Commander un véhicule tout usage	Assurer la sécurité immédiate de la zone d'intervention	Sécuriser le site de l'intervention	<u>Éléments des compétences</u> <u>Habiletés :</u> ○ Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission ○ Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation ○ Adapter l'usage des matériels au contexte ○ Diriger, contrôler l'exécution de la mission ○ Exploiter les capacités des équipements et matériels du véhicule tout usage <u>Attitudes :</u> ○ Préserver le potentiel physique et psychologique ○ Agir en interaction et coordination avec d'autres services ○ Coopérer ou agir avec des personnels spécialisés (équipes animalières, vétérinaires, ...) ○ Bienveillance envers la(es) victime(s) et impliqué(s) ○ Se limiter au champ d'action de la sécurité civile ○ Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile <u>Connaissances :</u> ○ Marche générales des interventions de protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'épuisement, d'assèchement ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'éclairage ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de forçement ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'élagage, tronçonnage ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de découpe ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de capture et de neutralisation des animaux ○ Phénomènes météorologiques (tempêtes, cyclones, vague de froid, neige, ...) ○ Les ascenseurs –règles de sécurité et modalité d'intervention ○ Règles d'emploi des EPI ○ Rôles et responsabilités du chef d'agrès ○ Les pouvoirs de police –COS/DOS ○ L'interservice (SAMU, forces de l'ordre, ...) ○ Organisation et chaîne de commandement ○ Principes du commandement–le cadre d'ordre <u>Ressources à minima :</u> - Règlement opérationnel du SIS - Guides de doctrine opérationnelle; - Guides de techniques opérationnelles; - Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
	Identifier les risques	Observer la situation, le contexte, l'environnement, analyser et identifier les risques, les enjeux liés : aux personnes et aux biens aux interventions à la protection en lien avec les animaux à la protection de l'environnement aux dangers climatiques	
	Définir la technique opérationnelle	Déterminer la technique adaptée Adapter la technique pour l'efficacité de la mission	
	Commander son équipe	Ordonner la mission Contrôler l'efficacité de la mission	

L'apprenant co-évalue ses compétences transversales

COMPÉTENCES TRANSVERSALES DU CHEF D'AGRÈS D'UN ENGIN COMPORTANT UNE ÉQUIPE					
Activités	Compétences associées	Performances	NA	ECA	A*
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, et la qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver la santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité	Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux,			
	Intégrer la sécurité individuelle et collective dans chacune de ses actions	Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres Utiliser, et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission Réaliser la mission en adaptant son engagement et celle de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites Savoir réagir face à tout événement soudain et imprévisible affectant les secours engagés			
	Contribuer au « bien vivre ensemble »	Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles Être en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et connaître les dispositifs de prise en charge Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté) Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers			
	Préserver le potentiel physique et psychologique	Auto-évaluer son potentiel physique Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) Agir et réagir lors d'une agression physique Auto-évaluer son potentiel psychologique Développer et améliorer son potentiel psychologique Agir et réagir lors d'une agression psychologique			
B. S'impliquer dans son emploi (SPP) / activité (SPV)	Analyser le contexte, identifier les situations complexes	Observer la situation, le contexte, l'environnement Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes			
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances	Adapter son comportement aux circonstances Anticiper sur les évolutions de la situation			
	Développer et encourager la réflexivité	Autoévaluer les compétences et connaissances Contribuer à l'autoévaluation des compétences Identifier les axes d'amélioration à développer			
	Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif	Développer les compétences et connaissances Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances			

	Comprendre et rédiger des écrits	Utiliser les moyens de communication à disposition Comprendre les documents écrits Élaborer des écrits			
	Exercer en qualité d'acteur du service public	Agir conformément aux missions du service public Se comporter avec l'utilisateur conformément aux valeurs du service public			
	Diffuser la culture du service public	Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale, du SIS Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale, du SIS			
C. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif	Analyser les forces et faiblesses du collectif Développer la notion de collectif			
	Travailler avec et pour le collectif	Partager l'intérêt commun Favoriser la bienveillance			
	Échanger et partager les informations	Echanger avec bienveillance et attention Partager en s'assurant d'être compris Agir dans le cadre de sa mission de service public Rendre compte des situations rencontrées			
	Développer le collectif en qualité de leader	Dynamiser le groupe et l'esprit collectif Valoriser diversité et mixité			
D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle	Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle Réaliser des contrôles croisés			
	Organiser la vérification des matériels et véhicules	Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant et après l'intervention Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement			
	Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules	Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux			

***NA= Non Acquis / ECA=En Cours d'Acquisition / A = Acquis**

Date:	Nom et signature Apprenant:	Nom et signature du supérieur hiérarchique:
--------------	------------------------------------	--

Ce tableau complété par l'apprenant et son supérieur hiérarchique (chef de CIS , chef de service...) permet d'évaluer les compétences transversales. Il est rapporté par l'apprenant chef d'agrès tout engin lors de la journée diagnostic. Il est archivé dans son livret de suivi individuel.

En fin de formation le responsable de stage apporte une appréciation dans la case ci dessous. Ce document est adressé avec le livret de suivi en fin de formation au supérieur hiérarchique.

Appréciation en fin de formation par le responsable de stage:	Nom et signature:
--	--------------------------

Concevoir et animer des MSP

Les équipes pédagogiques créent des parcours individualisés centrés sur une mixité de techniques pédagogiques. Cependant, les mises en situations professionnelles (MSP) doivent représenter 70 % du temps pédagogique, et permettre de diagnostiquer l'acquisition ou non de la compétence par l'apprenant.

Une analyse des risques est effectuée avant chaque création de MSP.

L'organisation de MSP dans des établissements recevant du public (ERP) ou dans les établissements répertoriés (ETARE), doivent faire l'objet d'une information préalable auprès du chef du bureau prévention ou prévision du groupement territorial concerné.

En fonction des coutumes ou du contexte local, l'autorité municipale sera avisée, au préalable de toute action de formation sur le territoire de la commune (ex: mail/tph au secrétariat de mairie).

Une autorisation préalable de l'autorité municipale, ou des services compétents, doit être recherchée avant l'organisation des mises en situation sur la voie publique ou bâtiments publics.

Pour chaque MSP réalisée à l'extérieur des structures du SDIS01, susceptible de générer des appels au 18-112, une information systématique doit être faite auprès du CTA/CODIS à chaque début et fin de MSP en précisant l'adresse exacte et le scénario réalisé.

Pendant les phases de transit des véhicules en MSP, le code de la route doit être respecté. L'utilisation du gyrophare et du deux tons est proscrite.

Sur les lieux de la MSP, pour assurer la sécurité des intervenants, les moyens de signalisation et de sécurisation doivent être mis en œuvre (gyrophare, balisage d'urgence, EPI...).

Les fréquences radio à privilégier sont :

- Canal tactique DIR 663

- Canal GR246

Le CODIS doit être avisé de l'utilisation de ces fréquences.

La sollicitation d'un citoyen (victime, témoin, requérant...) nécessite l'accord de celui-ci. L'acceptation par ce dernier le place comme collaborateur occasionnel « sollicité » du service public au terme de la jurisprudence. Une attention sera portée sur les personnes en situation de handicap, les mineurs et les adultes placés sous la responsabilité d'un tuteur. Dans ces deux derniers cas l'autorisation du tuteur légal sera recherchée.

La mise en œuvre de feux réels doit être faite dans le respect des procédures départementales et le cas échéant des dispositions spécifiques prévues dans la convention qui régit les conditions d'utilisation du bâtiment.

L'emploi d'odorant « gaz naturel » nécessite une information préalable des occupants des lieux et/ou du voisinage. Avant de quitter les lieux l'équipe pédagogique veillera à ventiler les locaux et s'assurer que les odeurs ne provoquent pas d'inquiétude auprès des habitants.

Bonne pratique : des relevés peuvent être réalisés avec l'explosimètre avant de quitter les lieux et ainsi s'assurer qu'une fuite réelle ne soit pas dissimulée par l'emploi d'odorant de formation.

Une attention particulière doit être portée par les intervenants pour éviter de créer d'éventuels dégâts ou salissures. Un kit de nettoyage est spécialement mis à disposition de l'équipe pédagogique pour laisser les lieux des MSP en bon état de propreté.

La sécurité des intervenants (apprenants / formateurs / tiers personne) est de la responsabilité de l'équipe pédagogique durant toutes les phases de la formation. Les sites d'exercices doivent répondre aux exigences minimales de sécurité. A cette occasion les MSP sont adaptées au contexte. (Exemple : proscrire l'utilisation d'eau en présence d'énergie électrique).

L'intervention en hauteur ou sur des voies ouvertes à la circulation doit répondre aux éléments de sécurité incombant à ces environnements.

Enfin l'utilisation de gaz toxique, inflammable et/ou explosif est proscrite.

Un apprenant qui s'estime en danger grave et imminent lors d'une MSP, peut faire valoir son droit de retrait sans que cela porte préjudice à la validation de la formation. Néanmoins, en cas de situations répétées et non justifiées par ce dernier, l'équipe pédagogique veillera à s'assurer de ses aptitudes physiques et psychologiques notamment en appréciant ses facultés à la gestion du stress.

Concevoir et animer APP

30 % du temps de la formation est consacré à la mise en œuvre d'ateliers pédagogiques personnalisés (APP). Toutes les techniques et méthodes pédagogiques peuvent être mise en œuvre pour atteindre les compétences du référentiel (présentiel, distanciel, immersion, tutorat, MSP, APP, FOAD...)

L'équipe pédagogique adapte les techniques et outils pédagogiques en recherchant la participation active des apprenants.

Le travail en sous groupe, la discussion et la recherche de solutions, l'animation d'APP par les apprenants, sont autant de solutions qui favorisent l'implication des apprenants, ils doivent être proposés par l'équipe pédagogique.

L'organisation et la mise en œuvre des APP doit être conforme aux règles établies dans le RIOFE « accompagnateur de proximité ».

NB : il est conseillé que l'animation d'un APP par un apprenant se fasse en présence d'un membre de l'équipe pédagogique afin de s'assurer que la teneur des propos réponde aux éléments de doctrine en vigueur au SDIS de l'Ain.

Thèmes des APP à proposer (non exhaustifs)



Atelier pédagogique personnalisé
CA 1 engin 1 équipe VSAV-VTU

Dispositions particulières

A
P
P
·
1

Conditions de réalisation

L'atelier est réalisé par un apprenant ou un FORACC

Points clés à aborder

- Le refus de soins ou transport
 - Décharge de responsabilité
 - Soins psychiatriques sans consentement
- La prise en charge des mineurs
 - Mineur refusant son transport
 - Parents refusant l'hospitalisation de leur enfant
 - Enfant maltraité
 - Mineur émancipé
- Maltraitance ou sévices envers la victime
 - Devenir de la personne majeure et responsable
 - PEC d'une victime sans son consentement

Ressources documentaires

- Théorie SUAP tome 1
- à créer par l'apprenant ou le FORACC
- IPOPS 11

Logistique

- Salle de cours, ordinateur, vidéoprojecteur.

Identifier et gérer certaines situations particulières

Conditions de réalisation

L'atelier est réalisé par un apprenant ou un FORACC / FPS

Points clés à aborder

- Le bilan X, A, B, C, D, E
- Transmission au SAMU et demande de renfort
Les fiches bilan papier
- L'usage des tablettes : victime simple et multi victime
- Transmission des données
- L'outil multi paramétrique
Une victime / Multi-victime
- Défibrillateur et responsabilités de transmission de données
Et reconditionnement
- Usage de défibrillateur grand public avant notre arrivée
sur les lieux

Ressources documentaires

- Théorie SUAP tome 1 et 2
- à créer par l'apprenant ou le FORACC
- IPOPS 11

Logistique

- Salle de cours, ordinateur, vidéoprojecteur.

Grossesse accouchement et nouveau-né

Conditions de réalisation

L'atelier est réalisé par un apprenant ou un FORACC

Points clés à aborder

- **La grossesse et ses pathologie**
 - La grossesse normale**
 - La grossesse extra-utérine**
 - Les hémorragies génitales**
 - Les contractions utérines avant 8 mois**
- **Les accouchements compliqués**
 - L'accouchement par le siège**
 - Les autres présentations**
 - Circulaire du cordon**
 - La procidence du cordon**
 - Le nouveau-né coiffé**

Ressources documentaires

- **Théorie SUAP tome 1**
- **à créer par l'apprenant ou le FORACC**
- **IPOPS 11**

Logistique

- **Salle de cours, ordinateur, vidéoprojecteur.**

Situation à multiples victimes

Conditions de réalisation

L'atelier est réalisé par un apprenant ou un FORACC

Points clés à aborder

- ORSEC – NOVI

**Situations particulières
Actions terroristes
Damage control**

Situation à caractère chimique, radiologique, biologique

Repérage selon la méthode START

Ressources documentaires

- Théorie SUAP tome 1**
- à créer par l'apprenant ou le FORACC**
- IPOPS 11**

Logistique

- Salle de cours, ordinateur, vidéoprojecteur.

CRSV – FICHE BILAN

Conditions de réalisation

- L'atelier est réalisé par un apprenant ou un FORACC
- Possibilité d'utiliser le CRSV d'un CIS en le projetant avec le vidéoprojecteur

Points clés à aborder

- Dans quel but ?

Protection juridique

Facturation

Attestation d'assurance

Réquisition des forces de l'ordre

RETEX

Statistiques

Paieement des vacations

Il fait partie intégrante de la mission et doit être rédigé au retour de l'intervention

Ressources documentaires

- CRSV
- Décharge de responsabilité
- Fiches Interventions payantes
- Fiches bilan

Logistique

- Salle de cours, ordinateur, vidéoprojecteur.

Nom, Prénom :

Date:

Thème de la MSP :

OBSERVER	Ce que j'ai observé :		
	Difficultés :		
	Personnes (SP, Victimes, tiers)		
	Urgence vitale :	Traumatisme / Brûlures :	Agression :
	Intoxication/Asphyxie :	Panique :	Autres :
	Biens		
	Incendie / Explosion :	Effondrement :	Inondation :
	Propagation :	Électricité / Gaz :	Autres :
	Environnement		
	Météo :	Nucléaire :	Chimique :
Sur-accident :	Radiologique :	Autres :	
Pollution :	Biologique :		
ANALYSER	Ce que j'ai analysé :		
	Difficultés :		
DÉCIDER	Ce que j'ai décidé :	Efficace ?	
	Difficultés		
Mes axes de travail / Plan d'action:			

EXEMPLE DE GRILLE CRITERIEE CA 1 ENGIN COMPORTANT 1 EQUIPE VSAV

NOM Prénom :

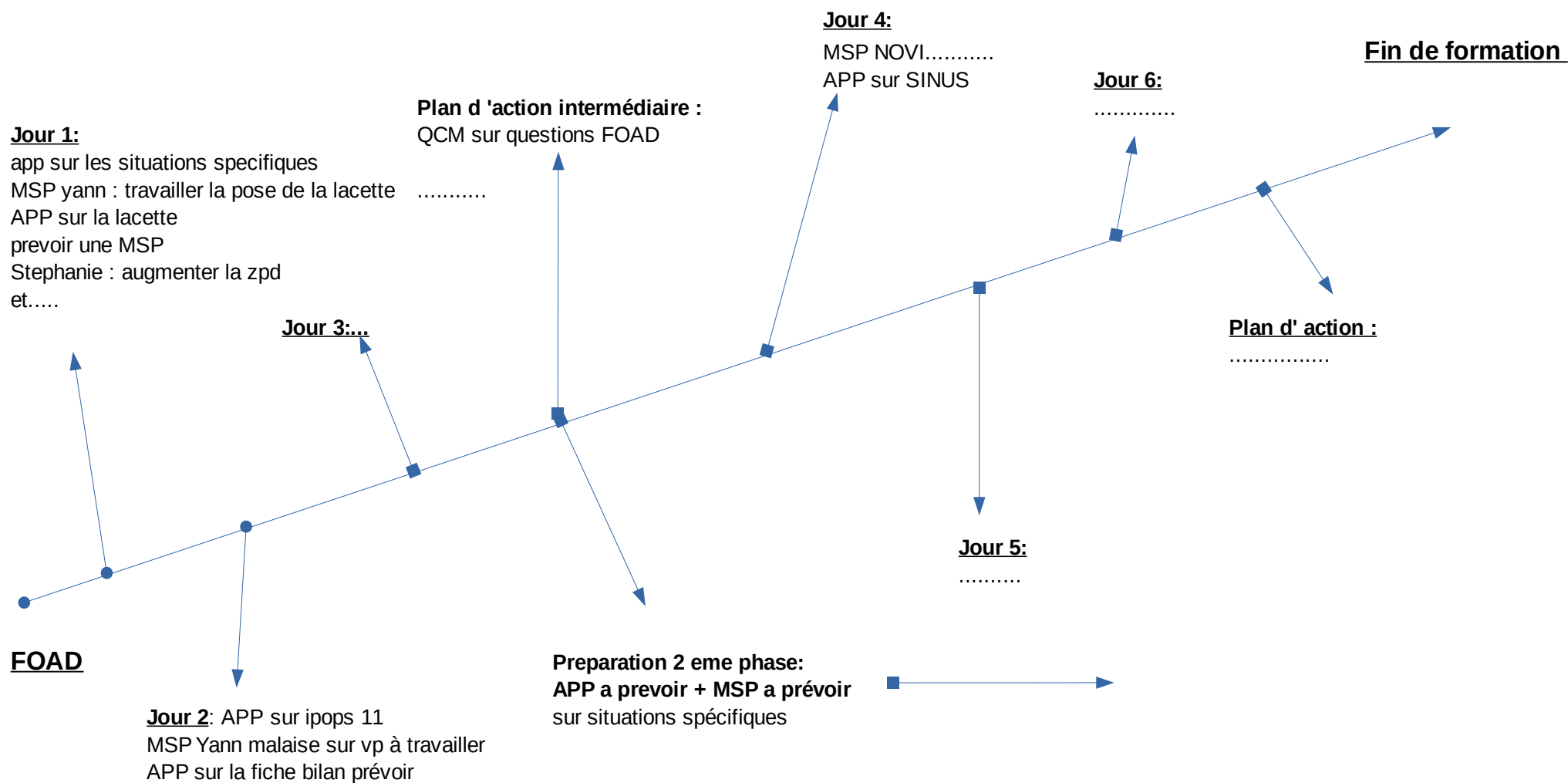
Date : Thème MSP :

Prise en compte de l'alerte / départ en intervention	O	N	Observations
Analyse la mission / retransmet à l'équipage			
Arrivée sur les lieux			
Indique l'emplacement du véhicule			
Indique le matériel à prendre			
Les actions à mener pendant l'intervention			
Réalise une reconnaissance			
Assure les actions immédiates			
Demande des renforts si besoins			
Conforme aux procédures départementales			
Messages			
Conforme aux procédures départementale (IPOPS , NDS)			
Sécurité Individuelle et Collective			
Collective			
Individuelle			
Dynamisme et gestion			
Donne des ordres clairs et précis			
Gère son personnel de façon adaptée			
Contrôle et reprend si besoin			
Retour			
Fiche bilan correctement remplie			
Transmission des documents types juridique et administratif			
Débriefing Analyse sa manœuvre			
Précise la situation à l'arrivée des secours			
Reformule les actions à réaliser / actions réellement réalisées			
Recherche les actions qui auraient du être entreprise / renfort			
Demande et fait réfléchir l'équipe sur les axes d'amélioration			

OAD / PLAN D'ACTION :

EXEMPLE DE CARNET DE BORD DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Chef d 'agrès d'un engin comportant une équipe VSAV-VTU



EXEMPLE DE CARNET DE BORDS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE
Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe VSAV-VTU

Jour 1: Lucien Boucle app sur les situations spécifiques msp ca vtu capture d animal manque de pratique sur la lacette mise en place d un app prévoir une msp pour verifier s il a compris	Jour 2 : Lucien Boucle app sur l ipops 11 msp ca vsav malaise sur VP difficulté d'utilisation de la fiche bilan app sur la fiche bilan prévoir une MSP avec beaucoup de renseignement a indiquer sur la fiche (maladie allergie contacts etc)	Jour 3 : Lucien Boucle
Jour 1 : Lucie Marchand app sur les situations spécifiques msp ca vsav acr sur l adulte ensemble correcte possibilité d augmenter la zpd demande d'app sur l utilisation des parcellaires a prévoir	Jour 2 : Lucie Marchand	Jour 3 : Lucie Marchand
<u>Jour 1:</u>	<u>Jour 2:</u>	<u>Jour 3:</u>
<u>Jour 1:</u>	<u>Jour 2:</u>	<u>Jour 3:</u>
<u>Jour 1:</u>	<u>Jour 2:</u>	<u>Jour 3:</u>

SDIS DE L'AIN
Service Formation-Sport

PROCÈS VERBAL
Commission d'attribution des compétences
☐ suite à formation ☐ suite à demande de dispense de formation
chef d'agrès d'un engin comportant une équipe VSAV-VTU

En date : _____

Matricule	Nom	Prénom	CIS	Date de naissance	Bloc de compétences(1)						Suite à donner à l'agent (S)	Diplôme à éditer OUI/NON
					4	6	A	B	C	D		

Quorum 3/4, décision à la majorité, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante

(1) Conformément à la proposition d'aptitude de l'équipe pédagogique ou de la commission de dispense de formation. (A) acquis, (ECA) en cours d'acquisition, (NA) non acquis

(S1) : proposition d'aptitude avec réalisation d'un plan d'action et avec perfectionnement et maintien des acquis pour conserver l'aptitude opérationnelle.

(S2) : proposition de non validation avec plan d'action et nouvelle évaluation du ou des blocs non acquis.

(S3) : proposition de non validation avec nécessité de suivre la formation.

(S4) : dispense partielle de formation, indiquer le nombre de jour ou heure restant à effectuer

BLOCS DE COMPETENCES:

4: Commander un VSAV

6: Commander un VTU

A: Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et la qualité de vie en service

B: S'impliquer dans son emploi

C: Agir au sein d'un collectif

D: Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Responsable de l'action Pédagogique Rapporteur	Officier SPV Membre	Sous officier SPV, titulaire de la formation correspondante, Membre	Directeur de l'organisme de formation Président
---	------------------------	--	--



Service Formation-Sport

Commission d'attribution des compétences

☐ suite à formation ☐ suite à demande de dispense de formation
chef d'agrès d'un engin comportant une équipe VSAV-VTU

En date : _____

[illegible]

Quorum 3/4, décision à la majorité, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante

(1) Conformément à la proposition d'aptitude de l'équipe pédagogique ou de la commission de dispense de formation. (A) acquis, (ECA) en cours d'acquisition, (NA) non acquis

(S1) : proposition d'aptitude avec réalisation d'un plan d'action et avec perfectionnement et maintien des acquis pour conserver l'aptitude opérationnelle.

(S2) : proposition de non validation avec plan d'action et nouvelle évaluation du ou des blocs non acquis.

(S3) : proposition de non validation avec nécessité de suivre la formation.

(S4) : dispense partielle de formation, indiquer le nombre de jour ou heure restant à effectuer

BLOCS DE COMPETENCES:

4: Commander un VSAV

6: Commander un VTU

A: Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et la qualité de vie en service

B: S'impliquer dans son emploi

C: Agir au sein d'un collectif

D: Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Responsable de l'action Pédagogique Rapporteur	Officier SPP Membre	Sous officier SPP, membre de la CAP Membre	Directeur de l'organisme de formation Président
---	------------------------	---	--